

AU CARREFOUR DES INFLUENCES

LA CHANSON FRANÇAISE

DANS LA PRINCIPAUTE DE LIÈGE AU XVI^e SIÈCLE¹

PHILIPPE VENDRIX

La chanson française occupe au XVI^e siècle, dans le nord de l'Europe, une place extrêmement importante dans la pratique musicale. Cette affirmation générale figure dans de nombreux travaux musicologiques, mais n'est malheureusement presque jamais étayée d'informations plus précises. Il est vrai que la chanson française est nettement moins bien connue et étudiée que le madrigal ou le motet². La production de chansons françaises n'a pas encore fait l'objet d'un travail d'identification systématique, et les études manquent sur les grandes écoles de la chanson au XVI^e siècle³. Étudier la diffusion et la pratique de la chanson française dans la Principauté de Liège durant la seconde moitié du XVI^e siècle s'offre comme une forme exemplaire de ce que dût être la réception d'un genre dont l'importance n'est plus à démontrer.

Cette exemplarité de la Principauté mérite cependant d'être quelque peu nuancée. Le cas de Liège ne correspond qu'en peu de points à celui d'Anvers ou encore de Bruxelles ou Louvain⁴. Des conditions particulières régissent la pénétration, la diffusion et l'adoption d'un genre que le Royaume de France portait en quelque sorte comme un emblème. Les données qui vont suivre n'ont pour intention que cerner un objet de recherche intéressant, de révéler les voies principales dans lesquelles il conviendrait d'engager des recherches plus approfondies.

¹ Cette étude a fait l'objet d'une communication à la table ronde *La diffusion de la musique française dans la seconde moitié du 16^e siècle* tenue en mars 1994 au Centre d'Études Supérieures de la Renaissance de l'Université de Tours dans le cadre du programme *Ricerca*.

² La première étude d'ampleur sur le sujet a été publiée en 1930 : Denes Bartha, « Probleme der Chansongeschichte im 16. Jahrhundert », *Zeitschrift für Musikwissenschaft*, XIII (1930/31), p. 507-530. Il a ensuite fallu attendre les études d'Howard Maynard Brown : « The Genesis of a Style : The Parisian Chanson, 1500-1530 », *Chanson and Madrigal, 1480-1530 : Studies in Comparison and Contrast*, Cambridge, Harvard University Press, 1964, p. 1-50. Au début des années 80, Jean-Michel Vaccaro et Jean-Pierre Ouvrard ont organisé plusieurs rencontres internationales autour de la chanson : *La chanson française de la Renaissance*, Tours, Van de Velde, 1981, et « Les musiciens de Ronsard » dans la *Revue de Musicologie*, 74 (1988).

³ A ma connaissance, il n'existe à ce jour aucune étude de synthèse sur la chanson française dans les Pays-Bas du Sud.

⁴ Sur la musique dans la Principauté de Liège durant la seconde moitié du XVI^e siècle, voir José Quitin, « La musique au Pays de Liège sous le règne de Georges d'Autriche (1544-1557) », *Annales du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1968, vol.1, p. 293-299.

1. LE REPERTOIRE DE CHANSONS FRANÇAISES ISSUES DE LA PRINCIPAUTE

Les sources ne conservent que des chansons de trois compositeurs liégeois : Jean Guyot, Petit Jean de Latre et Pierre de Rocourt.

CHANSONS DE JEAN GUYOT¹

Titre	Date / RISM
D'amour me plainz	1550 / 14
De vous bien nul je n'ay	1552
En lieux desbatz m'assault mélancolie	1550 / 14
Je l'ayme bien et l'aymeray	1549 / 29
Je suis amoureux d'une fille	1549 / 29
Joyusement sans nulz faulx tour	1549 / 29
L'arbre d'amour	1549 / 29
Ne me parlez que de bouteilles	1552
Puisque de moy n'avez ferme fiance	1552
Tant seulement ton amour	1550 / 14
Telle en mesdict [Response]	1550 / 14
Vous estes si douce	1550 / 14
Vous perdez temps	1550 / 14

CHANSONS DE PETIT JEAN DE LATRE²

Titre	Date / RISM
A tort soeuffre en attendant plus grand contentement	1552 / A/I/5L 1060
A tort soeuffre sans l'avoir mérité, d'une personne	1552 / A/I/5L 1060
A tort soeuffre tant de peine & martire, veu qu'en	1552 / A/I/5L 1060
Amoureux suis quant je boy du vin, d'ung souvenir	1564 (Vanhulst 107) ³
Aurpès de vous secretement demeure mon povre coeur	1560 / 7
Avant l'aymer, je l'ay voulu cognoistre ; l'ayant	1552 / A/I/5L 1060

¹ Pour une édition moderne des chansons de Jean Guyot, voir Bénédicte Even, *Jean Guyot de Châtelet dit Ioannes Castileti. Musicien liégeois du XV^e siècle (1512 ? - 1588)*, Mémoire de licence, Université de Liège, 1974, 3 vols.

² Le *Sixième Livre des Chansons* de Petit Jean de Latre a été édité par José Quitin comme Fascicule 9 de la Société liégeoise de musicologie (1988, Vp.-59p.).

³ Voir Henri Vanhulst, *Catalogue des Editions de musique publiée à Louvain par Pierre Phalèse et ses fils 1545-1578*, Bruxelles, Palais des Académies, 1990.

Blancq & claret sont les couleurs de ce bon vin	1552 / A/I/5L 1060
Cessés, mes yeulx, de plus dormir ne veoir, aultre	1552 / A/I/5L 1060
Comme la rose se pert en peu d'espasse, ainsi le	1560 / 7
Comment, mes yeulx, auriés-vous bien promis ce	1552 / A/I/5L 1060
De toutes Margrietes qu'on vist jamais en terre	1552 / A/I/5L 1060
De varier n'est est plus mention, c'est ung arest	1552 / A/I/5L 1060
Dieu, me faut-il tant de mal supporter ? Aultre que	1569 / 10
Dieu sçait pourquoy je souspire & lamente et si	1552 / A/I/5L 1060
Doeul & melancoleye, ce sont mes biens mondains	1552 / A/I/5L 1060
Donnés secours, ma douce amie, à vostre aimant	1554 / 22
Donnez secours, ma douce amye, à vostre amant	1552 / A/I/5L 1060
En attendant le confort de m'amy, le coeur my	1560 / 7
Espoir sans fin me maine en desespoir, ung doux	1552 / A/I/5L 1060
Ingrate ne doitz estre et aussi ne le veulx estre	1552 / A/I/5L 1060
J'attens la fin, que l'amour commencée entre nous	1552 / A/I/5L 1060
J'attens secours de ma seulle pensée, j'attens le	1552 / A/I/5L 1060
J'ay ung refus en lieu de mon salaire, qui d'une	1552 / A/I/5L 1060
Ja ne mourez, mon cher amant, à m'aymer s'il [Response]	1552 / A/I/5L 1060
Je l'ay perdu en peu de temps mon bel amy, dont	1552 / A/I/5L 1060
L'heur me viendra que par vous mieux auray: en cest	1569 / 10
La jeune dame ayant noble coraige, doit reverer	1552 / A/I/5L 1060
Le ceur, l'esprit avecque mon desir, ils sont à vous	1552 / A/I/5L 1060
Malheur m'est heur & bien sur tous bien desirable	1552 / A/I/5L 1060
O bon vouloir parfait & aymable, qui est le port	1552 / A/I/5L 1060
O envieulx, qui de mon infortune te resjouys &	1552 / A/I/5L 1060
O triste adieu, qui du tout m'est contraire, car je	1552 / A/I/5L 1060
Pourquoy en amour mon coeur changeroie, puisque	1552 / A/I/5L 1060
Quand au vouloir, jespere fermement estre parfait	1552 / A/I/5L 1060
Qui veult du tout service perdre, viel homme	1569 / 10
Qui voeult son coeur en dieu d'amour offrir, pour	1552 / A/I/5L 1060
Resveille-toy, coeur gracieux, tu n'as pas cause	1552 / A/I/5L 1060
Sans plourer & gemir, vous diray mon plaisir [Response]	1554 / 22

Si j'ay voulu de moy tant presumer, d'aymer si	1552 / A/I/5L 1060
Si seulle estois, plaine de desconfort & de	1553 / 24
Ung doux regard la belle me donna, donnant son oeil	1552 / A/I/5L 1060
Vivray-je toujours en soucy	1549 / 38
Vivray-je tousjours en telle peine ? Par trop il	1554 / 22
Vivre ne puis sur terre, car mort suys à demi	1552 / A/I/5L 1060

CHANSONS DE PIERRE DE ROCOURT¹

Titre	Date / RISM
O coeur ingrat [Replicque]	1543 / 16
Plaindre ne vault ni moi dsconforter	1549 / 29

Ce catalogue le montre clairement : la chanson française n'a pas inspiré fréquemment les compositeurs liégeois. L'absence de maison d'édition musicale à Liège a souvent été invoquée comme raison de ce relatif dédain. Il est vrai que l'unique tentative durant le XVI^e siècle d'éditer de la musique dans la Principauté ne fit pas long feu. Jacob Bathen de Maastricht ne s'est tourné qu'à deux reprises vers la musique. Une première fois, pour éditer le traité de Jean Guyot qui ne bénéficia pas d'une immense diffusion : *Minervalia Ioan. Guidonii Castiletani in quibus scientiae praeconium, atque ignorantiae socordia, consideratur. Artum liberalium in musicem de certatione lepida appingitur* (1554, in-4°, 72 f°). Une deuxième fois pour réunir une série de chansons sur des textes flamands : *Dat ierste bock van den nieuwe diytsche liedekens* (1554/31). L'absence de maison d'édition ne justifie cependant pas le nombre réduit de chansons. Les compositeurs liégeois ne semblent avoir éprouvé aucune difficulté à se faire éditer par les grandes maisons d'Anvers (Susato) ou de Louvain (Phalèse). Phalèse consacre même - chose assez exceptionnelle - un volume complet aux chansons de Petit Jean de Latre ; volume qu'il éditera à plusieurs reprises².

Une autre raison aurait pu être évoquée : la méconnaissance du répertoire français. Cette explication ne résiste pas non plus à une analyse détaillée. La chanson française circulait abondamment dans les Pays-Bas du Sud et dans la Principauté de Liège. Il est certes impossible de se faire une idée précise de leur exécution à Liège, que ce soit au Palais des Princes-Evêques ou dans la résidence de tout amateur cultivé. Les archives et témoignages manquent affreusement. Néanmoins, les chansons publiées à Paris sont très vite diffusées et connues des compositeurs. Ainsi Guyot remet-il en musique des chansons publiées dans les années 1530 et 1540 à Paris par des compositeurs comme Hesdin, Claudin, Mittantier ; De Latre reprend des textes mis en musique par Claudin, Sandrin, Certon. « O coeur ingrat » de Pierre de Rocourt est la « réplique » d'une chanson de Certon publiée en 1539.

¹ Les deux chansons de Pierre de Rocourt ont été éditées par José Quitin, « Deux chansons à quatre voix de Pierre de Rocourt, musicien liégeois du 16^e siècle », *Bulletin de la Société liégeoise de musicologie*, 42 (1983), supplément musical.

² Voir Henri Vanhulst, *op. cit.*, p. 18-19.

EMPRUNTS TEXTUELS

a. Guyot	
L'arbre d'amour	Hesdin, 1534/14
Je l'ayme bien et l'aymeray	Hesdin, 1534/14
Vous perdez temps	Claudin, 1538/12
Telle en mesdict [Response]	Mittantier, 1538/12
D'amour me plainz	Rogier, 1539/16
Tant seulement ton amour	Mittantier, 1543/8
Puisque de moy n'avez ferme fiance	Artins, 1539/16
b. de Latre	
Aurpès de vous secretement demeure mon povre coeur	Claudin ou Jacotin, 1528/3
Avant l'aymer, je l'ay voulu cognoistre ; l'ayant	Sandrin, 1545/12 ; Certon, 1546/14
Comment, mes yeulx, auriés-vous bien promis ce	Sandrin, 1541/6
J'attens secours de ma seulle pensée, j'attens le	Claudin, 1528/3 [Marot]
Vivray-je toujours en soucy	Claudin, 1528/3
c. Rocourt	
O coeur ingrat [Replique]	Certon 1539/17

Prétendre que Guyot ou Petit Jean de Latre n'étaient pas inspirés par les textes français relève également de la pure conjecture. Guyot et de Latre sont des compositeurs prolifiques, au même titre que nombre de leurs contemporains, et les oeuvres conservées ne reflètent sans doute qu'une bien mince partie de leur production.

L'unique justification qui semble pouvoir expliquer la faible quantité de chansons françaises composées par des musiciens actifs dans la Principauté de Liège reste l'absence d'occasion. Messes et motets faisaient partie des tâches habituellement confiées à ces compositeurs dont l'unique moyen de subsistance consistait en une fonction au sein d'une chapelle, en l'occurrence la chapelle de la cathédrale Saint-Lambert. Tant que ne leur était pas donnée l'occasion de composer des chansons, ils ne pouvaient se détourner de leurs tâches habituelles. Il ne s'agit donc nullement d'une question de compétence. Cette hypothèse est renforcée par l'attitude de compositeurs liégeois expatriés qui, tant dans le Saint-Empire qu'en Espagne, s'adonnèrent au répertoire profane avec talent, car écrire des *Lieder* polyphoniques ou des cançons figurait dans leurs obligations ou était valorisant dans les milieux de cour qu'ils fréquentaient.

Le cas de Jean de Castro pourrait conforter cette hypothèse. La biographie de ce musicien prolifique reste à faire. Qu'il soit originaire de la Principauté de Liège ne semble faire aucun doute à la lecture de la dédicace de ses *Novae cantiones sacrae* (1588) dédiées au prince-évêque Ernest de Bavière. Qu'il fut initié à l'art de la chanson française avant d'obtenir son premier poste officiel à Anvers ne semble également non plus poser problème : il arrive à

Anvers à la fin des années 1560 et publié en 1570 à Louvain son premier livre de chansons¹. Castro reçut probablement à Liège, de Jean Guyot ou peut-être même de Petit Jean de Latre, des leçons sur l'art de la chanson. Les points de ressemblance ne manquent d'ailleurs pas entre les chansons de Castro du volume de 1570 et celles de celui qui fut sans doute son maître : Jean Guyot.

UN STYLE PROVINCIAL ?

Liège a toujours entretenu des rapports avec la France. Cependant, durant le XVI^e siècle, les relations avec le royaume voisin ne sont pas sans poser de sérieux problèmes. L'origine germanique des princes-évêques a souvent été considérée comme une entrave à la pénétration de « l'esprit français » dans le Pays de Liège². Il est vrai que les jeunes musiciens quittent Liège plus volontiers pour les cours allemandes³ ou pour l'Espagne⁴ que pour la France. Ces barrières ne sont que formelles. Elles n'empêchent absolument pas les productions françaises d'être diffusées et assimilées dans les Pays-Bas du Sud ou dans la Principauté de Liège. Les exemples ne manquent pas de l'assimilation des œuvres françaises dans les Pays-Bas grâce à l'édition de compositions, mais aussi de traités parfois traduits en flamand⁵.

La typologie des chansons a fait l'objet de débats conséquents à l'usage de dénominations comme « chanson parisienne », « chanson provinciale », « chanson franco-flamande »⁶, etc. Selon que le répertoire est envisagé dans une perspective géographique ou dans une perspective textuelle, les catégorisations diffèrent. La première typologie reposant sur des paramètres géographiques a été de mise pendant de nombreuses années, et persiste. Si, d'un côté, elle met l'accent sur le phénomène des épico-centres dans la culture française du XVI^e siècle, elle s'avère être, d'un autre côté, d'une efficacité toute relative lorsque confrontée aux habitudes d'écriture. De plus, la typologie géographique exclut de son champ toute une série de groupes d'œuvres - comme celles des compositeurs liégeois - qu'il semble inopportun de raccrocher à l'une ou l'autre école. La typologie thématique proposée avec force arguments par Lawrence Bernstein se révèle plus efficace et tient compte, notamment, de la circulation des textes, de la souplesse des frontières, des politiques éditoriales et surtout des pratiques culturelles.

Le lieu n'est pas ici d'entreprendre une étude du langage musical des chansons « liégeoises ». Il s'avère, au demeurant, assez complexe de définir des éléments spécifiques d'un langage dès que l'on aborde la question de la chanson dans la seconde moitié du XVI^e siècle. S'il existe effectivement une continuité de Jean Guyot à Pierre de Rocourt en passant par Petit Jean de Latre, cette filiation n'a rien de figé et ne prend valeur que dans le cadre d'une étude de la vie musicale à Liège. Elle ne paraît d'aucune pertinence pour l'histoire de la

¹ *Chansons et madrigales à quatre parties, convenables tant à la voix comme à toutes sortes d'instruments*, Louvain, Pierre Phalèse, 1570 (RISM A/I/C 1469).

² Voir Marcel de Grève, « Au temps de Rabelais et de La Pléiade », *La Wallonie. Le Pays et les hommes*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1978, t. II, p. 33-45.

³ Ce fut le cas notamment de Johannes Mangon qui devint maître de chapelle du Dom d'Aix-la-Chapelle et de Mathias de Sayve qui servit de vice-maître de chapelle à la cour impériale sous Rodolphe II et Mathias II. Voir José Quitin, « A propos de trois musiciens liégeois du 16^e siècle : Petit Jean de Latre, Johannes Mangon et Mathieu de Sayve », *Musicae Scientiae Collectanea. Festschrift Karl Gustav Fellerer*, Cologne, A. Volk, 1973, p. 451-462.

⁴ Voir à ce propos l'immense travail de Paul Becquart, *Musiciens néerlandais à la cour de Madrid. Philippe Rogier et son école (1560-1647)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1967 (Classe des Beaux Arts, Mémoire XIII/4).

⁵ A ce sujet, voir Henri Vanhulst, « Edition comparative des instructions pour le luth, le cistre et la guitare publiées à Louvain par Pierre Phalèse (1545-1570) », *Revue belge de musicologie*, XXXIV-XXXV (1980-1981), p. 81-105.

⁶ Voir surtout Lawrence Bernstein, « The « Parisian Chanson » : Problems of Style and Terminology », *Journal of the American Musicological Society*, XXXI/2 (1978), p. 193-240.

chanson au nord de la France. Il reste néanmoins que cette filiation soulève un certain nombre de questions. Quelle place accorder respectivement au modèle josquinien et au modèle « parisien » ? Y a-t-il proximité entre les pratiques liégeoises et les pratiques lyonnaises, par exemple¹ ? En l'absence de chansons faisant montre d'une grande richesse contrapuntique, quel lien peut être établi entre les écoles des Pays-Bas du Sud et les compositeurs liégeois ?

La meilleure voie consistera sans doute dans l'étude de l'immense production de Petit Jean de Latre. Petit Jean de Latre s'offre, en effet, comme une figure paradigmatique des compositeurs liégeois du XVI^e siècle. Il est l'auteur d'un nombre relativement élevé de chansons dont les différentes éditions témoignent du succès. Parallèlement, il fait publier des œuvres religieuses, mais surtout des chansons flamandes, qui, au premier regard, évoquent inévitablement ses chansons françaises tant par la structure que par les tournures mélodiques ou la texture contrapuntique. Si l'on se tourne, à présent, vers un autre compositeur tout autant prolifique, comme Lambert de Sayve, il apparaît que ses pièces profanes, des *Lieder*, révèlent un compositeur informé des développements de la chanson française.

CONCLUSION

Il manque indéniablement de documents pour évaluer l'exacte importance de la chanson dans la Principauté de Liège durant la seconde moitié du XVI^e siècle. La production fut-elle limitée à ce que livrent les recueils imprimés par Phalèse ou Susato ? Pourquoi un Pierre de Rocourt dont le talent dans le domaine ne fait aucun doute ne se serait-il pas adonné plus à ce genre ? Faut-il chercher la cause de cette apparente négligence du côté des relations avec les grands éditeurs ? Surtout, les compositeurs liégeois, pourtant prolifiques en matière de musique religieuse, avaient-ils l'occasion de faire montre de leur talent en musique profane ?

Quoi qu'il en soit de l'état même de la chanson dans la Principauté de Liège, les quelques vestiges conservés révèlent l'importance d'un genre dans la culture musicale des régions au nord de la France. La chanson a circulé pour être exécutée sous sa forme originelle, et si ce n'est exécutée, du moins lue et étudiée par les compositeurs. Ceux-ci ont assimilé le langage idiomatique soit pour se livrer eux-mêmes à la composition de chansons en langue française, soit pour renouveler le langage du Lied en allemand ou en flamand. Une étude approfondie de ces deux genres pourrait seule aider à redessiner une carte musicale de l'Europe du Nord et à démêler les voies intriquées de la création musicale dans la Principauté de Liège à l'aube de l'ère baroque.

¹ Voir Frank Dobbins, *Music in Renaissance Lyons*, Oxford, Oxford University Press, 1992, p. 245-254.